

## TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

## COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2020

#### ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de la séance;		Autorisation	Information
2.	Ordre du jour;	Documentation	Autc	Infe
3.	Correspondance :			
	3.1			
	3.2			
4.	Suivi de dossiers :			
5.	Dossiers courants :			
	5.1 Autorisation d'aller en appel d'offres – Service de sécurité;	В	х	
	5.2 Nomination au poste de secrétaire d'école aux écoles St-Félix–St-Dominique et primais Saint-Paul–Ste-Gertrude;	res A	x	
	5.3	advision of the sale of the sa		
	5.4			
	5.5			
	5.6			
	5.7	Production of the second		
	5.8			
	5.9			
		trademichal und sin deutsche deithe 1887 -		
6.	Autres sujets:	trade value in this first to the first of th		
	6.1	Martin Control of the		
	6.2			



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40				
Titre du dossier : 5.1 Autorisation d'aller en appel d'Offres pour le renouvellement du Contrat de surveillance et de sécurité				
Service responsable: RESSOURCES MATÉRIELLES				
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 1 <sup>ER</sup> JUIN 2020	Durée :		
1. Description				
Contexte, objectif et intention de lecture :				
<ul> <li>Le contrat actuel de surveillance e secondaire d'Amos, pavillon La Forêt</li> </ul>				
<ul> <li>Le contrat actuel est détenu par la fire</li> </ul>	me Garda World depuis le 1 er	juillet 2017 ;		
<ul> <li>Un appel d'offres est requis afin d'obt</li> </ul>	enir les services pour les trois p	rochaines années ;		
1.1 Principaux enjeux soulevés (éléments à c	onsidérer pour la prise de déc	ision) :		
<ul> <li>Une autorisation est nécessaire avant</li> </ul>	de lancer la procédure d'app	oel d'offres.		
2. Recommandations ou résolut	ion proposée			
CONSIDÉRANT QUE le contrat de surve pavillon La Forêt se termine au 30 juin		ence Le Faisceau et du		
<ul> <li>CONSIDÉRANT QUE les renouvellement</li> </ul>	its de ce contrat nécessitent u	in appel d'offres ;		
IL EST RÉSOLU, sur proposition ;				
QUE le directeur général autorise le directeur du Service des ressources matérielles et administratives à procéder à l'appel d'offres nécessaire.				
2.1 Actions à prendre :				
□ Pour approbation	Pour suivi auprès des tab	oles sectorielles		
□ Pour information □ Pour recommandation				
□ Pour consultation sur les éléments suivants : □ Autre action :				
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :				
<ul><li>Appel d'offres</li><li>Octroi de contrat</li></ul>				



3. Autres éléments pertinents	
<ul> <li>± 150 000 \$ par année pour une période de</li> </ul>	trois ans
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	
Francis Audet, directeur Service des ressources matérielles et administratives	1° juin 2020
Présenté par Autorisé par	Date  / Date  Date



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.2 Nomination au poste régulier de secrétaire d'école aux écoles de St-Félix, St-Dominique, Ste-Gertrude et Preissac						
Service responsable: RESSOURCES HUMAINES		812				
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Réunion : Comité de coordination Date : 01/06/2020 Durée : PM					
DO 201						
1. Description		6				
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture : Entériner la nomination de madame Mélar écoles de St-Félix, St-Dominique, Ste-Gertruc		crétaire d'école pour les				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à con	sidérer pour la prise de déc	ision) :				
Recommandation positive du comité de s	élection	_				
2. Recommandations ou résolutio	n proposée					
CONSIDÉRANT le poste de secrétaire d'éco Preissac laissé vacant par un mouvement de		ominique, Ste-Gertrude et				
CONSIDÉRANT l'affichage du poste de secre	étaire d'école ;					
CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convention collective du personnel de soutien ;						
Le directeur général autorise la nomination de madame Mélanie Duguay à titre de secrétaire d'école, poste régulier à temps complet à raison de 35 heures par semaine, aux écoles de St-Félix, St-Dominique, Ste-Gertrude et Preissac. Son entrée en fonction sera effective le 2 juin 2020.						
2.1 Actions à prendre :						
☑ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles					
☐ Pour information	☐ Pour recommandation					
🗆 Pour consultation sur les éléments suivants : 🕒 Autre action :						
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :						
Aucun						



3. Autres éléments pertinents			
3.1 Impacts financiers :			
3.2 Impacts ressources humaines :			
3.3 Documents joints			
Aucun			
Maxime Pellerin Présenté par	01/06/2020 Date		
Treserie pui	48		
Autorisé par			
Autorisatio	on RH-022-20		

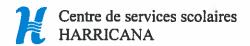


# TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

## **COMITÉ COORDINATION DU MARDI 9 JUIN 2020**

#### ORDRE DU JOUR

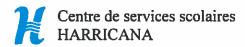
1.	Ouverture de la séance;		Documentation	Autorisation	Information
2.	Ordre	e du jour;	Docum	Auto	Info
3.	Corre	spondance :			
	3.1			********	
	3.2				
4.	Suivi	de dossiers :			
5.	Doss	ers courants :			
1707100 at Sin take	5.1	Nomination au poste d'agente de développement;	Α	х	
	5.2	Nomination au poste de conseiller pédagogique;	Α	х	
	5.3	Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général;	Α	Х	
	5.4	Frais chargés aux parents pour la surveillance du midi ;	Α	х	920
	5.5	Budget d'investissement 2020-2021;	Α	х	
\$1	5.6	Octroi de contrat – Projet de réfection de la piscine :	В	x	
Printed Abrahasia asternasi	5.7				-
	5.8		sindiminata vvo		
	5.9				
6.	Autres	sujets:			
PROGRAMMA III	6.1				*****
	6.2				



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.1 Nomination au Poste Régulie	R D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT	1 1 11 -0 -1 -0 -1				
Service responsable : Ressources humaines						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 09/06/2020	Durée : PM				
1. Description	46-					
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :  Entériner la nomination de madame Valérie Coss l'enseignement (service des sports).	ette au poste d'agente de dévelop	pement au Service de				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considé	rer pour la prise de décision) :	7)				
Recommandation positive du comité de sélection	on					
2. Recommandations ou résolut	ion proposée					
CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'effectifs des p	professionnels 2020-2021 par le so	mmaire de décision RH-017-20 ;				
CONSIDÉRANT le nouveau poste régulier à temps de l'enseignement (service des sports);	CONSIDÉRANT le nouveau poste régulier à temps partiel d'agent de développement à hauteur de 40% au Service de l'enseignement (service des sports) ;					
CONSIDÉRANT la clause 5-4.00 de la convention o	collective du personnel professionn	nel.				
Le directeur général autorise la nomination de madame Valérie Cossette à titre d'agente de développement au Service de l'enseignement (service des sports), poste régulier à temps partiel à hauteur de 40%. Son entrée en fonction sera effective le 10 août 2020.						
2.1 Actions à prendre :						
☑ Pour approbation ☑ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
☐ Pour information ☐ Pour recommandation						
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :					
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :						
Alcum						



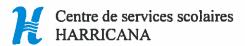
3. Autres éléments pertinents		
3.1 Impacts financiers :		
3.2 Impacts ressources humaines :		
3.3 Documents joints  Aucun		
Maxime Pellerin  Présenté par	09/06/2020 Date	
Autoricé par	9-6-2-20 Date	



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.2 Nomination au poste régulier de	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE	6				
Service responsable : Ressources HUMAINES						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 09/06/2020	Durée : PM				
1. Description	·					
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :		. 196.1				
Entériner la nomination de monsieur Jean-Franç mathématiques et sciences au Service de l'enseigne	•	pédagogique R.É.C.I.T &				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer	pour la prise de décision) :	1 1				
Recommandation positive du comité de sélection		- J				
2. Recommandations ou résolutio	n proposée					
	CONSIDÉRANT le poste de conseiller pédagogique qui sera laissé vacant au plan d'effectifs des professionnels, à la suite de la démission pour retraite de madame Josée Roy ;					
CONSIDÉRANT l'affichage du poste de conseiller péd	lagogique ;					
CONSIDÉRANT la clause 5-4.00 de la convention collective du personnel professionnel.						
Le directeur général autorise la nomination de monsieur Jean-François Trudel à titre de conseiller pédagogique R.É.C.I.T & mathématiques et sciences au Service de l'enseignement, poste régulier à temps plein à hauteur de 35 heures par semaine. Son entrée en fonction sera effective le 25 août 2020.						
2.1 Actions à prendre :						
☑ Pour approbation ☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
☐ Pour information ☐ Pour recommandation						
□ Pour consultation sur les éléments suivants : □ Autre action :						
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :						
AUCUN						



3. Autres éléments pertinents		
3.1 Impacts financiers :		
3.2 Impacts ressources humaines :		
3.3 Documents joints		
Rapport de sélection		
Maxime Pellerin	09/06/2020	
Présenté par	Date	
My	09/06/2020	
utorisé ar	Date	
A	utorisation RH-024-20	



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.3 Modification au Plan d'effectifs	DU PERSONNEL DE SOUTIEN — SECTEUI	R GÉNÉRAL				
Service responsable : Ressources HUMAINES						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 09/06/2020	Durée : PM				
1. Description						
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :		h, h				
Modifier le plan d'effectifs du personnel de soutien	– secteur général.	and the second				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer	pour la prise de décision) :	792				
Aucun						
2. Recommandations ou résolutio	n proposée					
CONSIDÉRANT le sommaire de décision RH-018-20 p au secteur général, pour l'année 2020-2021, au Com		,				
CONSIDÉRANT la démission pour retraite de madam secondaire d'Amos ;	e Nicole Gagnon, technicienne e	n organisation scolaire à l'École				
CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation.	CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation.					
Le directeur général abolit le poste de technicienne en organisation scolaire, poste régulier à temps complet à hauteur de 35 heures par semaine à l'École secondaire d'Amos.						
2.1 Actions à prendre :						
☑ Pour approbation □ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
□ Pour information □ Pour recommandation						
☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action :						
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :						
AUCUN						



3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints  Rapport de sélection	
Maxime Pellerin Présenté par	
Autorije par	09/06/2020

Autorisation RH-025-20



### Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

5.4 FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR LA SURVEILLANCE DU MIDI

Service responsable:

PASCAL GERMAIN, DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Réunion : Comité de coordination Date : 9 Juin 2020 Durée : 10 MINUTES

### 1. Description

#### 1.1 Mise en situation

Le projet de règlement modifiant le règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pour le service de surveillance des élèves qui demeurent à l'école le midi a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 29 avril dernier. Rappelons que ce service est organisé en vertu de l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique. Ce règlement propose les normes suivantes :

- Pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, l'ajout d'une norme voulant que le tarif exigé pour la surveillance des élèves du midi doive correspondre au coût réel, sans excéder le tarif fixé par le gouvernement pour l'utilisation d'une seule période de garde par jour. Lorsqu'une seule période de garde est requise. Le tarif maximal s'élève à 4,25 \$ et est indexé annuellement.
- Pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, l'ajout d'une norme voulant que le tarif exigé pour la surveillance le midi tienne compte du besoin de garde du parent.
- Pour l'enseignement au secondaire, l'ajout d'une norme d'exclusion pour les élèves qui dînent à l'extérieur et ne requièrent pas de surveillance le midi.
- Pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, l'ajout d'une norme voulant que les contributions exigées des parents pour la surveillance le midi fassent l'objet d'une facture claire et détaillée.

#### 1.2 Principaux enjeux soulevés

Depuis l'année scolaire 2014-2015, les frais de surveillance du midi chargés aux parents des élèves du préscolaire et du primaire s'élèvent à 85 \$ pour l'année soit 0,47 \$ par jour (180 jours au calendrier scolaire).

Rappelons la volonté du conseil des commissaires de l'Harricana de faire absorber par les utilisateurs une partie au moins des coûts de ce service (Résolution CC-5218-12).

Soulignons que depuis 5 ans, les coûts de surveillance du midi n'ont pas été augmentés ni indexés. Ajoutons à cet élément que pour l'année scolaire 2018-2019, les dépenses de ce service se sont élevées à 449 770,99 \$ pour des revenus de 125 656,33 \$, ce qui représente un déficit de 324 114,66 \$.

Le nouveau règlement permet un tarif maximal à 4,25 \$ par jour ce qui pourrait représenter pour un parent des frais de 765 \$ de frais de surveillance du midi par enfant.

Dans le contexte d'un nouveau règlement, dans un esprit de cohérence organisationnelle de faire payer aux utilisateurs une partie des coûts des frais de ce service ainsi que dans un souci de saine gestion des fonds publics, une augmentation de 15 \$ aux coûts de surveillance du midi annuelle s'avérerait pertinente pour la prochaine année scolaire.



2. Recommandations	
CONSIDÉRANT l'article 292 de la L.I.P., lequel permet à l aux élèves qui dînent à l'école;	a commission scolaire de déterminer des conditions financières
CONSIDÉRANT les coûts de surveillance engendrés par le	s dîneurs à l'école;
CONSIDÉRANT les particularités de ce type de service, au	primaire et au préscolaire;
CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de fa ce service;	ire absorber par les utilisateurs une partie au moins des coûts de
CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité de	parents;
	veillance de chaque élève du préscolaire et du primaire qui dîne de la surveillance de chaque élève du préscolaire et du primaire
2.1 Actions à prendre :	100
□ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles
☐ Pour information	☐ Pour recommandation
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :	
<ul> <li>La consultation au Comité consultatif de gestion</li> <li>La consultation au Comité de parents se tiendra</li> <li>Les consultations réalisées dans les conseil d'éta</li> </ul>	le 1 <sup>er</sup> juin 2020.
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :  Diminution du déficit pour le service de surveillance	du midi
3.2 Impacts ressources humaines :	
<ul> <li>3.3 Documents joints :</li> <li>Correspondance du ministre du 20 mai 2020</li> <li>Projet de règlements tel que publié à la Gazette</li> </ul>	officielle du Québec
Pascal Germain	2020-06-09
Présenté par Lutorisé par Autorisa	Date  09/06/2020  Date  tion: RF-002-20
Tatoria a	



### Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.6 Octroi de contrat – Projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt

Service responsable: Ressources matérielles

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION Date : 9 JUIN 2020 Durée : 10

### 1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

 Le service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres concernant le projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt;

 Considérant que ce projet est requis en raison de l'état de dégradation de cette infrastructure;

L'ouverture des soumissions été effectuée le 9 juin 2020 ;

Quatre soumissions ont été déposées ;

- Construction Filiatrault Inc.

- Hardy Construction

- L'Archevêques et Rivest

- Pépin et Fortin

4 237 400 \$ avant taxes;

4 489 796.20 \$ avant taxes ;

5 144 995 \$ avant taxes;

4 387 000 \$ avant taxes;

- La plus basse soumission conforme est celle de Construction Filiatrault Inc. au montant de 4 237 400 \$;
- Le budget disponible est de 4.1 M \$. Le projet est donc à l'intérieur des marges budgétaires disponibles ;

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) : La plus basse soumission est conforme et est à l'intérieur du budget prévu.

### 2. Recommandations ou résolution proposée

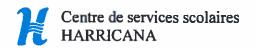
CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué pour la réalisation du projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Construction Filiatrault Inc. est la plus basse conforme ;

Il est résolu que le directeur général octroie le contrat à Construction Filiatrault Inc. au montant de 4 237 400 \$ avant taxes ;

Que le directeur général est autorisé à approuver tout dépassement de projets.



2.2 Actions à prendre :	
□ Pour approbation	□ Pour suivi auprès des tables sectorielles
☐ Pour information	□ Pour recommandation
□ Pour consultation sur les éléments suivants :	□ Autre action :
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir	:
Réalisation des travaux à partir de l	'été 2020 jusqu'à une livraison en juin 2021.
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers : 4 237 400 \$	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	
Francis Audet	9 juin 2020
Présenté par	Date
Jutorise par	7 - 4 - 2120 Date

Autorisation: RM-024-20



# TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

## **COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 15 JUIN 2020**

#### **ORDRE DU JOUR**

1.	1. Ouverture de la séance;			Information
2.	Ordre du jour;	Documentation	Autorisation	Info
3.	Correspondance :			
	3.1			
	3.2			
4.	Suivi de dossiers :			
		<del></del>		
5.	Dossiers courants :			
	5.1 Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles; de la liste des écoles et des actes d'établissements;	A	х	
	5.2 Octroi de contrat – Acquisition d'un transporteur forestier;	A	х	
	5.3 Autorisation AO – Projets retenus au budget d'investissement 2020-2021;	Α	х	
	5.4 Nominations de techniciennes en travail social :	А	х	3 5
	5.5			
	5.6			
	5.7			
	5.8	hattinativa ssaat-		
	5.9			277
6.	Autres sujets:			
	6.1			
	6.2			8 7



#### Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

5.1 Dépôt pour consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-

2021, 2021-2022 et 2022-2023; la liste des écoles et centres et les actes d'établissements

Service responsable:

Secrétariat général

Réunion: Comité de coordination

Date: 15 juin 2020

Durée : 5 MIN

#### 1. Description

#### 1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Conformément aux articles 93 et 211, le centre de services scolaire doit faire des consultations pour l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et des centres ainsi que des actes d'établissements.

#### 1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

Les principaux enjeux proviennent des données prévisionnelles de la population scolaire ainsi que des orientations du Plan quinquennal d'organisation scolaire 2018-2023 et de la politique de maintien ou de fermeture de ses écoles.

Les changements sont les suivants :

Enlever la classe multi-âge et maternelle 5 ans à Berry;

Enlever la classe maternelle 4 ans à NDF de Landrienne ;

Enlever la classe maternelle 4 ans à NDE de Saint-Félix - Ouverture probable en août ;

Ajouter des classes maternelles 4 ans aux écoles Saint-Mathieu et Sainte-Gertrude ;

Enlever le Centre communautaire de Pikogan à la FGA.

### 2. Recommandations relatives aux données du 25 mars 2020

CONSIDÉRANT l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et des centres ainsi que les actes d'établissements présentés à cette séance;

CONSIDÉRANT les consultations tenues auprès des différentes instances prévues à la Loi;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

Le directeur général adopte le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022, la liste des écoles et des centres 2019-2020 et les actes d'établissements 2019-2020.



2.1 Actions à prendre :	
☐ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles
☐ Pour information	☐ Pour recommandation
☑ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :	
<ul> <li>Plan triennal de répartition et de destination de</li> <li>Liste des écoles et des centres 2019-2020</li> <li>Actes d'établissements 2019-2020.</li> </ul>	s immeubles 2019-2020 à 2021-2022
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	
Johanne Godbout	15 juin 2020
Présenté par	Date
Kutorisé par	15 / 6 /3000 Date
Total isc pul	Date

Autorisation SEC-005-20



## Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.2 Octroi de contrat – Acquisition d'un transporteur forestier

Service responsable : RESSOURCES MATÉRIELLES

Réunion : Comité de Coordination Date : 15 Juin 2020 Durée : 10

### 1. Description

#### 1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres concernant l'acquisition d'un transporteur forestier ;

CONSIDÉRANT que cet équipement est requis afin de remplacer un équipement désuet ;

CONSIDÉRANT que cet équipement sera financé à 50 % par la Corporation forêt recherche Harricana et à 50 % par le centre de formation professionnelle Harricana ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a été effectuée le 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée, soit :

- Hydromec inc. 586 808,00 \$ avant taxes;
- CONSIDÉRANT que la seule soumission déposée est conforme ;
- CONSIDÉRANT que la soumission est à l'intérieur des marges budgétaires disponibles.

#### 1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

La soumission est conforme et est à l'intérieur du budget prévu.

### 2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué concernant l'acquisition d'un transporteur forestier;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Hydromec inc. est conforme ;

IL EST RÉSOLU que le directeur général octroi le contrat à Hydromec inc. au montant de 586 808,00 \$ avant taxes.

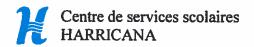


Pour suivi auprès des tables sectorielles
Pour recommandation
☐ Autre action :
15 juin 2020
15/6/2020 Date

**Autorisation RM-025-20** 



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40				
Titre du dossier : 5.3 Autorisation d'aller en appels d'offres – Projets retenus au Budget d'investissement 2020-2021				
Service responsable : RESSOURCES MATÉRIELLES				
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 15 JUIN 2020	Durée :15		
1. Description	-	=		
<ul> <li>1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :         <ul> <li>Suite aux différents travaux et rencontres des comités en investissement, M. Francis Audet présente les projets retenus au budget d'investissement 2020-2021 (voir pièce jointe);</li> <li>Le budget tient compte des paramètres financiers 2020-2021 du MEES;</li> </ul> </li> </ul>				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer	pour la prise de décision) :			
2. Recommandations ou résolutio	n proposée			
CONSIDÉRANT la présentation du budget d'investisser administratives;	nent par le directeur du Service	des ressources matérielles et		
CONSIDÉRANT les projets retenus dans le cadre des diff	érentes mesures d'investisseme	nt 2020-2021;		
CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets nécessi	te d'aller en appels d'offres;			
IL EST RÉSOLU QUE le directeur général, M. Yannick Ro administratives à procéder aux appels d'offres nécessaire 2020-2021.				
2.1 Actions à prendre :				
□ Pour approbation	De Pour suivi auprès des tables	sectorielles		
☐ Pour information	☐ Pour recommandation			
Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :			
<ul> <li>Cheminement du dossier et suivis à prévoir :</li> <li>Appels d'offres</li> <li>Octroi de contrats</li> </ul>				
3. Autres éléments pertinents				
3.1 Impacts financiers :  • ± 15.5 M \$				

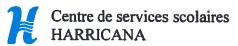


3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	
Budget d'investissement 2020-2021	
Francis Audet, directeur Service des ressources matérielles et administratives	2020-06-09
Présenté par	Date
Pry	9/6/3000
Autorisé par	Date

Autorisation RM-02-026-20



Autorisation (	de la direction généra	ale en vertu de l'artic	le 299 de la	Loi 40	
Titre du dossier : 5.4 Nomin	ATION AUX POSTES RÉGULIERS	DE NATURES CYCLIQUES DE TE	CHNICIENNES EN	TRAVAIL SOCIAL	
Service responsable : RESSOURCE	S HUMAINES				
Réunion : Comité de coordina	TION	Date: 15/06/2020	D	urée : AM	
1. Description	0		III A		
1.1 Contexte, objectif et intent Entériner les nominations d techniciennes en travail soc	e mesdames Caroline Bar	ril, Cindy Huard et Marie-È	ve Moisan-Go	sselin aux postes de	
1.2 Principaux enjeux soulevés Recommandation positive	IIC IICI	PULLAR THE STREET	*		
2. Recommandatio	ns ou résolutio	n proposée			
CONSIDÉRANT les postes d'affectation du 4 juin 2020 CONSIDÉRANT l'affichage d	; es postes de technicienne				
complet de natures cyclique  CONSIDÉRANT la clause 7-1	11 B) II) de la conventior	•	·		
Le directeur général autoris des postes réguliers à temp	-			es en travail social sur	
NOM DE LA PERSONNE	LIEU DE TRAVAIL	NOMBRE D'HEURES/ SEMAINE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	CLAUSE	
Caroline Baril	École Sainte-Thérèse	28 heures	25 août 2020	7-1.11 B) II) a)	
Cindy Huard	École Sacré-Cœur/St-Viate		25 août 2020	7-1.11 B) II) b)	
Marie-Ève Moisan-Gosselin	École Launay/Trécesson	28 heures	25 août 2020	7-1.11 B) II) g)	
2.1 Actions à prendre :		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
•		Doug enjoi	tables samtani-	lles	
☑ Pour approbation		☐ Pour suivi auprès des		lie?	
Pour information		☐ Pour recommandation			
☐ Pour consultation sur les élér		☐ Autre action :			
2.2 Cheminement du dossier et	suivis à prévoir :				
AUCUN					



3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints  Rapports de sélection	
Maxime Pellerin	15/06/2020
Présenté par	Date
Phy	15/6/200
Autorisé par	/ Date

Autorisation RH-026-20



## TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

## **COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 29 JUIN 2020**

#### **ORDRE DU JOUR**

1.	Ouverture de la séance;			Autorisation	ation
2.	Ordre du jour;				Information
3.	Correspondance :			٩	
4.	Suivi	de dossiers :			
5.	Dossi	ers courants :			
	5.1	a) Autorisation d'achat d'équipements informatique usagés b) autorisation d'achat de portables et c) mandat pour équipements pédagonumériques (tablettes éducatives);	В	х	
	5.2	Ajout plan d'effectif des cadres : Coordonnateur RM ;	В	x	
	5.3	Ententes locales avec le syndicat des enseignants : a) coupures de traitement en cas d'absence; b) modification de la tâche en formation professionnelle (sous-spécialités: AFB, PETF, AMF, VOF, TDU, MEI, OEP, ATP, APED, SASI et SEC); c) Entente locale avec le syndicat des enseignants portant sur la modification de la tâche en formation professionnelle – Compétences pratiques secteur santé (sous-spécialités sasi et aped) d) modification de la tâche en formation professionnelle – Compétences pratiques secteurs de la foresterie, des mines et travaux de chantiers et aménagement de la forêt, e) modification de la tâche en formation professionnelle – Modules réalisés en industrie et f) suspension des délais de griefs;		×	
	5.4	Nomination au poste de technicienne en travail social;	Α	X	
	5.5	Demandes de mise à la retraite de façon progressive personnelle a) enseignant, b) professionnel et c) de soutien;	Α	х	
	5.6	Demandes de congé sans traitement en lien avec la grille-matière;	Α	X	
	5.7	Demandes de congé sans traitement FP – a) enseignant et b) soutien;	Α	х	
	5.8	Demande de congé sans traitement pour études – personnel de soutien;	Α	x	
	5.9	Libération syndicale – Isabelle Doyon;	Α	х	
	5.10	Tarification Sport étudiant 2020-2021;	Α	x	
	5.11	Adhésion LSAT 2020-2021;	Α	x	
	5.12	Dérogation Accélération scolaire 2020-2021;	Α	х	
	5.13	Octrois de contrats; a) Acquisition d'une camionnette en FP b) Location d'une niveleuse et c) Location d'un camion articulé:	Α	х	10

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir



## TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

		The state of the s			
6.	Autres sujets:	- Common of General Management of Common of Co			
	6.1		50 (S)		
	6.2			Monday-M-1	



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.1 A) APPEL D'OFFRES COLLECTO — SAR140-2019						
Service responsable : INFORMATIQUE						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 2020-06-29	Durée :				
1. Description						
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :  Le Centre de services scolaire Harricana participe au regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements informatique usagés, et ce, par appel d'offres public (mandat SAR140-2019).						
<ul> <li>1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision):</li> <li>Les principaux enjeux sont les suivants:</li> <li>Orientation 1 du Plan d'engagement vers la réussite soit de transformer les milieux d'apprentissage en fonction des compétences associées au 21<sup>e</sup> siècle;</li> <li>Nouvelles orientations ministérielles relatives à la formation à distance en raison contexte de pandémie;</li> <li>Le renouvellement des équipements et logiciels;</li> <li>Les budgets alloués dans les mesures prévues à cet effet,</li> <li>Le respect des conditions d'achats.</li> </ul>						
2. Recommandations ou résolution proposée						
CONSIDÉRANT les nouvelles orientations ministérielles relatives à la formation à distance dans un contexte de pandémie (Covid-19);						
CONSIDÉRANT les besoins de s'assurer d'un inventaire pouvant répondre à la demande, notamment en cas de pandémie;  CONSIDÉRANT que la passation à Windows 10 entraîne le renouvellement d'équipements désuets;						
Le directeur général autorise le coordonnateur du Service des ressources informatiques à procéder à l'acquisition d'équipements informatiques usagés auprès de Sunterra équipements inc.						
2.1 Actions à prendre :						
☑ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles					
Pour information	☐ Pour recommandation					
☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action :						
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir : AUCUN						



3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
Engagement financier évalué 199 651.79 \$.	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints : Bon de commande 33540 (73 895.58 \$) et bon de comman	de 33541 (125 756.21 \$).
Serge Morin	29 juin 2020
Présenté par	Date
Pro	29/6/2020
Autorsé pa	Date

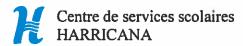
Autorisation DG-005-20



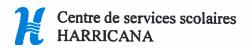
Autorisation de la direction généra	ale en vertu de l'article 299 de	la Loi 40					
Titre du dossier : 5.1 B) Appel d'Offres Collecto – SAR140-2019							
Service responsable : INFORMATIQUE							
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 2020-06-29	Durée :					
1. Description							
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :							
Le Centre de services scolaire Harricana participe au regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements informatique usagés, et ce, par appel d'offres public (mandat SAR140-2019).							
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer	pour la prise de décision) :						
Les nouvelles orientations ministérielles relatives à la formation à distance, notamment pour les élèves de 4° et 5° secondaire pour 2020-2021 (option de présence à temps partiel due à la Covid-19).							
2. Recommandations ou résolution	n proposée						
4° et 5° secondaire pour 2020-2021 (présence à temps partiel due à la Covid-19).  Le directeur général autorise le coordonnateur du Service des ressources informatiques à procéder à l'acquisition de 350 portables usagés auprès de Sunterra équipements inc.							
2.1 Actions à prendre :							
☑ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
☐ Pour information	☐ Pour recommandation						
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :							
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :	_						
3. Autres éléments pertinents							
3.1 Impacts financiers :							
Engagement financier évalué à 166 000 \$.							
3.2 Impacts ressources humaines :							
3.3 Documents joints :							
Bon de commande 33532.							
Serge Morin	29 jui	n 2020					
Présenté par	29 /	te /2020					
Autorise par Autorise	tion : DG-006-20	até					



Autorisation de la direction génér	ale en vertu de l'article 299 de	la Loi 40					
Titre du dossier : 5.1 C) MANDAT COLLECTO – ÉQUIPEMEN	TS PÉDAGONUMÉRIQUES : TABLETTES ÉDUCA	TIVES					
Service responsable : INFORMATIQUE							
		<u> </u>					
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 2020-06-29	Durée :					
1. Description							
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :							
Joindre le regroupement pour l'achat d'équipements pédagonumériques : tablettes éducatives (achat regroupé Collecto - mandat SAR220-2020)							
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :  Acquérir des tablettes éducatives (iPad) afin de répondre aux besoins à venir en formation à distance (Covid-19).							
2. Recommandations ou résolution proposée							
CONSIDÉRANT les besoins d'acquisition de tablettes éducatives (IPAD) pour offrir de formation à distance pour la rentrée 2020-2021 en contexte de pandémie.							
Le directeur général mandate le coordonnateur du Servic mandat (bons de commande et tous autres documents d		l'exécution et la gestion du					
2.1 Actions à prendre :							
□ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
☐ Pour information	☐ Pour recommandation						
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :						
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :							
3. Autres éléments pertinents							
3.1 Impacts financiers :							
Engagement financier évalué à 185 000 \$.							
3.2 Impacts ressources humaines :							
3.3 Documents joints :							
Mandat SAR220-2020.							
Serge Morin	29 juir	n 2020					
Présenté par	Do						
Dan	29/4	1200					
Autorisé no	7						



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40			
Titre du dossier : 5.2 ADOPTION DES PLANS D'EFFECTIFS 2020-2021 (DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT ET PERSONNEL D'ENCADREMENT)			
Service responsable : Direction générale			
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 29/06/2020	Durée : AM	
1. Description			
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :  Processus de consultation annuel afin de répondre aux besoins de l'organisation.			
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer	pour la prise de décision) :		
Analyser et évaluer les besoins et les demandes des services par la formation de la relève.	associations respectives afin d'a	ssurer une continuité de	
2. Recommandations ou résolutio	n proposée		
CONSIDÉRANT les orientations présentées;			
CONSIDÉRANT que celles-ci traduisent les volontés o	de ce centre de services scolaire;	;	
CONSIDÉRANT les consultations faites auprès de l'association des cadres scolaires et de l'association des directions d'établissement du secteur Harricana;			
Le directeur général dépose les plans d'effectifs pour 2020-2021, lesquels entreront en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2020.			
2.1 Actions à prendre :			
☑ Pour approbation	🗆 Pour suivi auprès des tables	sectorielles	
☐ Pour information	☐ Pour recommandation		
☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action :			
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :			
Affichage d'un poste de coordonnatrice ou coordonnateur au service des ressources matérielles			



3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :  Masse salariale assumé par le budget d'investissement de	u Service des ressources matérielles.
3.2 Impacts ressources humaines : Ajout d'un poste au plan d'effectifs du personnel d'encad	frement.
3.3 Documents joints Aucun	
Yannick Roy Présenté par	<b>29/06/2020</b> Date
Autorisé par Autorisé par	77/6/2020 Date



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40				
Titre du dossier : 5.3 A) Entente locale avec le syndicat des enseignants portant sur les coupures de traitement en cas d'absence				
Service responsable : Ressources HUMAINES				
Réunion : C	Réunion : COMITÉ DE COORDINATION Date : 29/06/2020 Durée : AM			
	TENETE TO THE PERSON OF THE PE			
1. Descr	ription			
Autoriser	e, objectif et intention de lecture : le directeur par intérim du Service e gnants portant sur les coupures de l		_	e locale avec le syndicat
1.2 Principau	ux enjeux soulevés (éléments à cons	sidérer pour la prise de déci	ision) :	
2. Reco	mmandations ou réso	lution proposée		
CONSIDÉRANT la clause 6-8.04 de l'entente nationale E1 2015-2020 qui prévoit que le Centre de services et le Syndicat peuvent négocier un arrangement local sur les déductions de traitement en cas d'absence;  CONSIDÉRANT qu'il y a eu expérimentation depuis l'année scolaire 2015-2016 d'une nouvelle façon de couper le traitement du personnel enseignant en cas d'absence de manière à assurer une application plus uniforme dans les				
CONSIDÉRANT qu'au terme de cette expérimentation, les parties ont analysé les résultats et recommandent de poursuivre les déductions de traitement en cas d'absence avec la formule de coupure à la minute.  Le directeur général autorise le directeur par intérim du Service des ressources humaines à signer une entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue portant sur la gestion des absences selon la formule de coupure à la minute. Cette entente sera en vigueur du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.				
2.1 Actions à prendre :				
□ Pour approximation       □ Pour appro		☐ Pour suivi auprè		rielles
	□ Pour information □ Pour recommandation			
	☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action :			
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :				
AUCUN				



3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints	
Maxime Pellerin	29/06/2020
Présenté par	Date
Ofen	21/6/2000
Autorisé par	Date

Autorisation RH-027-20



#### Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

5.3 B) ENTENTE LOCALE AVEC LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA TÂCHE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (SOUS-SPÉCIALITÉS : AFB, PETF, AMF, VOF, TDU, MEI, OEP, ATP, APED, SASI ET SEC)

Service responsable : Ressources HUMAINES

Réunion : Comité de coordination | Date : 29/06/2020 | Durée : AM

### 1. Description

#### 1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser le directeur par intérim du Service des ressources humaines à signer une entente locale avec le syndicat des enseignants portant sur la modification de la tâche en formation professionnelle (sous-spécialités : AFB, PETF, AMF, VOF, TDU, MEI, OEP, ATP, APED, SASI et SEC).

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

### 2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT la réalité particulière des sous-spécialités :

- Abattage et façonnage des bois (AFB) (12A);
- Protection et exploitation de territoires fauniques (PETF) (8A);
- Aménagement de la forêt (AMF) (12G);
- Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (VOF) (15A);
- Techniques d'usinage (TDU) (11A)
- Mécanique industrielle de construction et d'entretien (MEI) (14A)
- Opération d'équipements de production (OEP) (14C);
- Assistance en technique de pharmacie (ATP) (19C);
- Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) (19A);
- Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED) (19B);
- Secrétariat (SEC) (1A)

**CONSIDÉRANT** que dans ces sous-spécialités, il pourra y avoir dépassement de la semaine régulière de travail lors des modules théoriques au Centre de formation professionnelle Harricana;

CONSIDÉRANT que dans ces sous-spécialités, l'organisation des modules théoriques pourra nécessiter une modification à l'amplitude quotidienne;

CONSIDÉRANT les clauses 13-10.06.03 et 13-10-06.04 de l'entente locale;

CONSIDÉRANT que la clause 13-10.05 E) permet une entente entre la commission et le syndicat;

CONSIDÉRANT que la clause 13-10.05 G) permet une entente lorsqu'il y a dépassement de l'amplitude quotidienne de travail.			
le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Al formation professionnelle pour les modules théor	n du Service des ressources humaines à signer une entente avec bitibi-Témiscamingue portant sur la modification de la tâche en iques des secteurs de la foresterie, des mines et travaux de ntente sera en vigueur du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 18 juin 2021.		
2.1 Actions à prendre :			
☑ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles		
☐ Pour information	☐ Pour recommandation		
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action:		
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir : AUCUN			
3. Autres éléments pertinents			
3.1 Impacts financiers :			
3.2 Impacts ressources humaines :			
3.3 Documents joints			
Maxime Pellerin	29/06/2020		
Présenté par	Date		
Phy	27/4/2000		
Autorisé par	Date		

Autorisation RH-028-20



#### Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

5.3 C) ENTENTE LOCALE AVEC LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA TÂCHE EN

FORMATION PROFESSIONNELLE — COMPÉTENCES PRATIQUES SECTEUR SANTÉ (SOUS-SPÉCIALITÉS SASI ET APED)

Service responsable: RESSOURCES HUMAINES

Réunion : Comité de coordination Date : 29/06/2020 Durée : AM

### 1. Description

#### 1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser le directeur par intérim du Service des ressources humaines à signer une entente locale avec le syndicat des enseignants portant sur la modification de la tâche en formation professionnelle – Compétences pratiques secteur santé (sous-spécialités SASI et APED)

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

### 2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT la spécialité santé spécifiquement dans les sous-spécialités Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) (19A) et Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED) (19B);

CONSIDÉRANT que dans ces sous-spécialités, il pourra y avoir dépassement de la semaine régulière de travail lors des modules de compétences pratiques;

CONSIDÉRANT que dans ces sous-spécialités, l'organisation des modules de compétences pratiques pourra nécessiter une modification à l'amplitude quotidienne;

**CONSIDÉRANT** que les modules de compétences pratiques s'effectuent dans les établissements du CISSSAT et autres organismes ;

CONSIDÉRANT les clauses 13-10.06.03 et 13-10-06.04 de l'entente locale;

CONSIDÉRANT que la clause 13-10.05 E) permet une entente entre la commission et le syndicat;

**CONSIDÉRANT** que la clause 13-10.05 G) permet une entente lorsqu'il y a dépassement de l'amplitude quotidienne de travail;

Le directeur général autorise le directeur par intérim du Service des ressources humaines à signer une entente avec le syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue portant sur la modification de la tâche en formation professionnelle pour les compétences pratiques du secteur de la santé (sous-spécialités SASI et APED). Cette entente sera en vigueur du 1er juillet 2020 au 18 juin 2021.



2.1 Actions à prendre :		
□ Pour approbation	<ul> <li>□ Pour suivi auprès des tables sectorielles</li> <li>□ Pour recommandation</li> <li>□ Autre action :</li> </ul>	
☐ Pour information		
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :		
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :  AUCUN		
3. Autres éléments pertinents		
3.1 Impacts financiers :		
3.2 Impacts ressources humaines :	201	
3.3 Documents joints		
Maxime Pellerin	29/06/2020	
Présenté par	Date	
- Pry	27/6/200	
Autorisé par	Date	

Autorisation RH-029-20



#### Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

5.3 D) Entente locale avec le syndicat des enseignants portant sur la modification de la tâche en formation professionnelle – Compétences pratiques secteurs de la foresterie, des mines et travaux de

**CHANTIERS ET AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT** 

Service responsable: RESSOURCES HUMAINES

Réunion : Comité de coordination Date : 29/06/2020 Durée : AM

### 1. Description

#### 1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser le directeur par intérim du Service des ressources humaines à signer une entente locale avec le syndicat des enseignants portant sur la modification de la tâche en formation professionnelle – Compétences pratiques secteurs de la foresterie, des mines et travaux de chantiers et aménagement de la forêt.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

### 2. Recommandations ou résolution proposée

**CONSIDÉRANT** les secteurs de la foresterie, des mines et travaux de chantier et aménagement du territoire dans les sous-spécialités suivantes :

- Abattage et Façonnage des bois (AFB) (12B);
- Protection et exploitation de territoires fauniques (PETF) (8A);
- Aménagement de la forêt (AMF) (12G);
- Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (VOF) (15B);

CONSIDÉRANT que dans ces sous-spécialités, il pourra y avoir dépassement de la semaine régulière de travail lors des modules pratiques et des sorties en modules théoriques ;

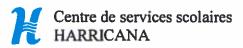
**CONSIDÉRANT** que dans ces sous-spécialités, l'organisation des modules de compétences pratiques et les sorties pour les modules théoriques pourront nécessiter une modification à l'amplitude quotidienne;

CONSIDÉRANT les clauses 13-10.06.03 et 13-10-06.04 de l'entente locale;

CONSIDÉRANT que la clause 13-10.05 A) permet une entente entre le centre de services et le syndicat spécifiquement au secteur (15-B);

CONSIDÉRANT que la clause 13-10.05 E) permet une entente entre le centre de services et le syndicat;

CONSIDÉRANT que la clause 13-10.05 G) permet une entente lorsqu'il y a dépassement de l'amplitude quotidienne de travail;



m du Service des ressources humaines à signer une entente avec Abitibi-Témiscamingue portant sur la modification de la tâche en Bratiques des secteurs de la foresterie, des mines et travaux de le sera en vigueur du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 18 juin 2021.
☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles
☐ Pour recommandation
☐ Autre action :
29/06/2020 Date
)

Autorisation RH-030-20



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40			
Titre du dossier : 5.3 E) Entente locale avec le syndicat des enseignants portant sur la modification de la tâche en formation professionnelle Modules réalisés en industrie			
Service r	esponsable : Ressources HUMAINES		e ream fel
Réunion	: COMITÉ DE COORDINATION	Date : 29/06/2020	Durée : AM
1. De	escription		
1.1 Con	texte, objectif et intention de lecture :		
Auto	oriser le directeur par intérim du Service des re enseignants portant sur la modification de la tâc	_	·
1.2 Prin	cipaux enjeux soulevés (éléments à considérer	pour la prise de décision) :	7777 -
2. Re	commandations ou résolutions	on proposée	
CON	SIDÉRANT les sous-spécialités où il y a des mod	ules réalisés en industrie;	
	ISIDÉRANT que dans ces sous-spécialités, il pou modules qui sont réalisés en industrie;	ırra y avoir dépassement de la so	emaine régulière de travail lors
1	SIDÉRANT que dans ces sous-spécialités, l'o lification à l'amplitude quotidienne;	rganisation des modules en in	dustrie pourra nécessiter une
CON	SIDÉRANT les clauses 13-10.06.03 et 13-10-06.	04 de l'entente locale;	
CON	SIDÉRANT que la clause 13-10.05 E) permet un	e entente entre la commission e	t le syndicat;
1	ISIDÉRANT que la clause 13-10.05 G} permet un ravail.	e entente lorsqu'il y a dépassem	ent de l'amplitude quotidienne
le 5	irecteur général autorise le directeur par intérir yndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'A nation professionnelle – modules réalisés en in 2021.	bitibi-Témiscamingue portant su	r la modification de la tâche en
2.1 Actio	ons à prendre :		
	approbation	☐ Pour suivi auprès des tables	sectorielles
☐ Pour	information	☐ Pour recommandation	
☐ Pour	consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :	



2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :  AUCUN	
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints	
Maxime Pellerin	29/06/2020
Présenté par	87/6/2020
Autorisé par	Date

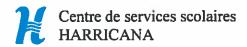
Autorisation RH-031-20



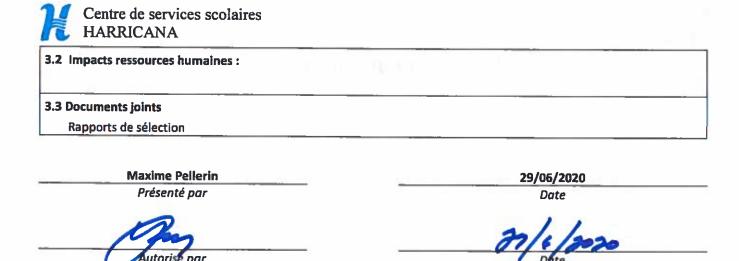
Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40			
Titre du dossier : 5.3 F) ENTENTE LOCALE AVEC LE SYNDICA	AT DES ENSEIGNANTS PORTANT SUR LA S	USPENSION DES DÉLAIS DE GRIEFS	
Service responsable : Ressources HUMAINES			
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 29/06/2020	Durée : AM	
1. Description	II II		
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :  Autoriser le directeur par intérim du Service des re des enseignants portant sur la suspension des délais	<del>-</del>	entente locale avec le syndicat	
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :			
2. Recommandations ou résolution	on proposée	7.	
CONSIDÉRANT l'Entente nationale 2015-2020 inter	venue entre la FSE-CSQ et le CPN0	CF;	
CONSIDÉRANT l'entente locale intervenue entre le	SEUAT (CSQ-FSE) et le CSSH le 26	juin 2017;	
CONSIDÉRANT le décret n° 177-2020 du 13 mars 202	20 par lequel le gouvernement dé	clare l'état d'urgence sanitaire;	
CONSIDÉRANT la volonté des parties locales de préserver les droits respectifs du SEUAT (CSQ-FSE) et du CSSH durant la période d'urgence sanitaire;			
CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la FSE-CSQ et le CPNCF (ci-annexée) qui recommande la prolongation du délai pour déposer un grief ainsi que les dispositions relatives aux mesures disciplinaires;			
Le directeur général autorise le directeur par intérir le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l' griefs ainsi que des dispositions relatives aux me suspension de délais s'appliquera jusqu'au 15º jou d'enseignement.	Abitibi-Témiscamingue portant s esures disciplinaires rétroactiven	ur la suspension des délais de nent au 13 mars 2020. Cette	
2.1 Actions à prendre :			
□ Pour approbation	Pour suivi auprès des tables	sectorielles	
☐ Pour information	☐ Pour recommandation		

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :  AUCUN	
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints  Lettre d'entente intervenue entre La fédération de négociation pour les commissions scolaires francopl	es syndicats de l'enseignement (FSE) et Le comité patronal de hones (CPNCF)
Maxime Pellerin  Présenté par	29/06/2020 Date
Autorisé par	29/6/2020 Date

Autorisation RH-032-20



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40			
Titre du dossier : 5.4 Nomination au poste régulier de nature cyclique de technicienne en travail social.			
Service responsable : Ressources HUMAINES		- 41 -	
Réunion : Comité de Coordination	Date : 29/06/2020	Durée : AM	
Treatment. Commented to the contraction	2010 . 22,00,1010	7331	
1. Description			
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :  Entériner la nomination de madame Stéphanie Caron-Lessard au poste de technicienne en travail social.			
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer   Recommandation positive du comité de sélection.	oour la prise de décision) :		
2. Recommandations ou résolution	n proposée		
CONSIDÉRANT les postes à combler de technicie d'affectation du 4 juin 2020;	nnes ou de techniciens en travail	social suite à la séance	
CONSIDÉRANT l'affichage des postes de techniciennes ou de techniciens en travail social, postes réguliers à temps complet de natures cycliques ;			
CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convent	ion collective du personnel de soutie	n;	
Le directeur général autorise la nomination de madame Stéphanie Caron-Lessard à titre de technicienne en travail social. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet de nature cyclique à hauteur de 28 heures par semaine à l'école Sacré-Cœur/St-Viateur.			
2.1 Actions à prendre :			
☑ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables secte	orielles	
☐ Pour information	☐ Pour recommandation		
☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action :			
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :			
Aucun			
3. Autres éléments pertinents			
3.1 Impacts financiers :			



Autorisation RH-033-20

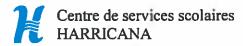


	Aut	orisation de	la direction	géné	ale en vertu de l'article 299 de	la Loi 40	
Titre	du dossier :	5.5 A) DEMAN	DES DE MISE À LA	RETRAIT	E DE FAÇON PROGRESSIVE — PERSONNEL ENSE	IGNANT	
Servi	ce responsable	: RESSOURCES H	UMAINES			-	
Réun	Réunion : Comité de coordination Date : 29/06/2020 Durée : AM						
1. 1	Descripti	on			a de designado de la composição de la comp		
		tif et intention embres du per		ant à p	articiper à un régime de mise à la retra	ite de façon progressive.	
1.2 F	Principaux enje	ux soulevés (él	éments à cons	idérer	pour la prise de décision) :		
2. 1	Recomma	andations	ou résol	lutio	n proposée		
C	ONSIDÉRANT	les demandes l	ogées;				
L F	e directeur gé progressive sur procordées cond	néral autorise cinq ans début	les enseignant ant en 2020-20 à ce que des <sub>l</sub>	tes suiv 021 à ra personi	llective du personnel enseignant; vantes à participer à un régime de m ison du pourcentage approximatif dem nes reconnues capables par le centre d	nandé. Ces demandes sont	
	TITRE	NOM	PRÉNOM	in a	ÉCOLE	% DEMANDÉ	
	Madame	Perron	Johanne	École	Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne	20%	
	Madame	Cinq-Mars	Odette	École	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Barrau	ite 20%	
⊠ Po	2.1 Actions à prendre :  ☑ Pour approbation ☐ Pour information ☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action :						
	heminement d	lu dossier et su	ivis à prévoir :				
	3. Autres éléments pertinents 3.1 Impacts financiers :						



3.2 Impacts ressources humaines :					
3.3 Documents joints					
Maxime Pellerin  Présenté par	29/06/2020				
Pun	77/6/8030				
Autorisé par	Date				

Autorisation RH-034-20



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40							
Titre du dossier : 5.5 B) Demande de mise à la retraite de façon progressive Personnel professionnel							
Service res	Service responsable : Ressources humaines						
Réunion :	Réunion : Comité de coordination Date : 29/06/2020 Durée : AM						
1. Desc	cription						
Autoris	te, objectif et intention de lecture : er monsieur René Roy, conseiller pédagogique gime de mise à la retraite de façon progressive		de formation prof	essionnelle Harricana, à participer			
1.2 Princip	aux enjeux soulevés (éléments à considérer p	oour la prise	de décision) :				
2. Reco	ommandations ou résolution	n propo	sée				
CONSIL	CONSIDÉRANT la demande logée;						
CONSI	CONSIDÉRANT la clause 7-11.00 de la convention collective du personnel professionnel;						
Harrica raison	Le directeur général autorise monsieur René Roy, conseiller pédagogique au Centre de formation professionnelle Harricana, à participer à un régime de mise à la retraite de façon progressive sur cinq ans débutant en 2020-2021 à raison du pourcentage approximatif demandé de 54,79%. Cette demande est accordée conditionnellement à ce qu'une personne reconnut capable par le centre de services soit disponible pour effectuer le remplacement.						
2.1 Actions	à prendre :						
⊠ Pour appropri	probation	☐ Pour sui	vi auprès des table	es sectorielles			
Pour infe	ormation	☐ Pour rec	ommandation				
☐ Pour cor	sultation sur les éléments suivants :	☐ Autre ac	tion :				
2.2 Chemin Aucun	ement du dossier et suivis à prévoir :						
3. Aut	res éléments pertinents						
3.1 Impacts financiers :							



3.2 Impacts ressources humaines :  3.3 Documents joints				
— Presence pui	99/6/2020 Date			
Aytorisé par	Date			

Autorisation RH-035-20



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.5 C) Demande de mise à la retraite de façon progressive — Personnel de soutien						
Service responsable : Ressources humaines						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 29/06/2020	Durée : AM				
1. Description						
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :  Autoriser monsieur Roger St-Amand, magasinier participer à un régime de mise à la retraite de fa		fessionnelle Harricana, à				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considé	érer pour la prise de décision) :					
2. Recommandations ou résolu	tion proposée					
CONSIDÉRANT la demande logée;	CONSIDÉRANT la demande logée;					
CONSIDÉRANT l'annexe 5 de la convention colle	CONSIDÉRANT l'annexe 5 de la convention collective du personnel de soutien;					
Le directeur général autorise monsieur Roger St-Amand, magasinier classe I au Centre de formation professionnelle Harricana, à participer à un régime de mise à la retraite de façon progressive sur cinq ans débutant en 2020-2021 à raison du pourcentage approximatif demandé de 29.12%. Cette demande est accordée conditionnellement à ce qu'une personne reconnut capable par le centre de services soit disponible pour effectuer le remplacement.						
2.1 Actions à prendre :						
□ Pour approbation	Pour suivi auprès des tables	sectorielles				
□ Pour information □ Pour recommandation						
Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action : ☐					
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :  AUCUN						
3. Autres éléments pertinents						
3.1 Impacts financiers :						

3.2 Impacts ressources humaines :					
3.3 Documents joints					
29/06/2020					
34/4/2020					

Autorisation RH-036-20



#### Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

5.6 DEMANDES DE CONGÉSANS TRAITEMENT EN LIEN AVEC LA GRILLE-MATIÈRE

Service responsable: Ressources HUMAINES

Réunion : Comité de coordination Date : 29/06/2020 Durée : AM

### 1. Description

#### 1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser un congé sans traitement à des membres du personnel enseignant en lien avec la grille-matière.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

### 2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les demandes logées;

CONSIDÉRANT la clause 5-15.07 de l'entente locale du personnel enseignant;

Le directeur général autorise que des congés sans traitement soient et ils sont octroyés aux enseignantes et enseignants suivants pour l'année scolaire 2020-2021 en lien avec la grille-matière, adoptée par les différents conseils d'établissements et à raison du pourcentage approximatif demandé :

TITRE	NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	% DEMANDE
Madame	Blouin	Linda	École Saint-Viateur	7%
Madame	Breton	Sylvie	École Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne	1,98%
Madame	Chabot	Cathy	École Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne	5%
Madame	Côté	Isabelle	École Saint-Viateur	10%
Madame	Desrosiers	Geneviève	École Saint-Viateur	9,02%
Madame	Gagnon	Karine	École Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne	10%
Madame	Grenier	Céline	École de Saint-Mathieu	2%
Madame	neilut	Sylvie	École Saint-Viateur	11,63%
Madame	Lafrance	Nancy	École Notre-Dame-de-Lourdes de La Corne	8%
Madame	Laliberté	Julie	École Saint-Viateur	9,02%
Madame	Leblanc	Nancy	École Tétreault de La Motte	4%
Madame	Pépin	Mélodie	École Tétreault de La Motte	4%
Madame	Plante	Valérie	École Saint-Viateur	4,60%
Madame	Samson	Sabrina	École Notre-Dame-du-Rosaire de St-Dominique	8%
Madame	Simard	Marie-Claude	École de Saint-Mathieu	2%
Monsieur	Touchette-Boileau	Jonathan	École Notre-Dame-du-Rosaire de St-Dominique	4,03%
Madame	Tousignant	Sonia	École Saint-Viateur	11%



2.1 Actions à prendre :			
☑ Pour approbation	Pour suivi auprès des tables sectorielles		
☐ Pour information	☐ Pour recommandation		
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :		
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :			
Aucun			
3. Autres éléments pertinents			
3.1 Impacts financiers :			
3.2 Impacts ressources humaines :			
3.3 Documents joints			
Maxime Pellerin	29/06/2020		
Présenté par	Date		
Antorisé dar	27/4/2020 Date		

Autorisation RH-037-20



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40								
Titre	Titre du dossier : 5.7 A) Demandes de congé sans traitement en formation professionnelle – Personnel enseignant							
Servi	Service responsable : RESSOURCES HUMAINES							
Réun	Réunion : COMITÉ DE COORDINATION Date : 29/06/2020 Durée : AM							
1. I	Description							
		t <b>if et intentior</b> ngé sans traiter		mbres o	lu personnel enseignant en formation	profe:	ssionnelle.	
1.2 F	rincipaux enje	ux soulevés (é	éments à cons	idérer (	pour la prise de décision) :			
2. ]	Recomma	andations	ou résol	utio	n proposée			
C	CONSIDÉRANT les demandes logées;							
c	ONSIDÉRANT	la clause 5-15.0	7 de l'entente	locale d	du personnel enseignant;			
C	ONSIDÉRANT	la procédure et	orientations e	n matiè	re de gestion des congés sans traiten	nent;		
C	ONSIDÉRANT	la disponibilité	de la main-d'œ	euvre po	our effectuer ces remplacements;			
					itement soient et ils sont octroyés au rcentage approximatif indiqué pour l'			
	TITRE	NOM	PRÉNOM		ÉCOLE		% DEMANDÉ	
	Monsieur	Labrecque	Félix	Centr	e de formation professionnelle Harric	ana	5%	
	Monsieur	Pelletier	Rock	Centr	e de formation professionnelle Harric	ana	5%	
	Madame	Rousseau	Carolanne	Centr	e de formation professionnelle Harric	ana	6%	
	· ·=					_	. <u> </u>	
2.1 A	2.1 Actions à prendre :							
1	ur approbatio				☐ Pour suivi auprès des tables secto	rielles		
	ur information				☐ Pour recommandation			
		n sur les éléme			☐ Autre action :			
		u dossier et su	ivis à prévoir :					100
ļ A	Aucun							

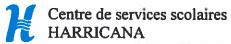


3. Autres éléments pertinents						
3.1 Impacts financiers :						
3.2 Impacts ressources humaines :						
3.3 Documents joints						
Maxime Pellerin  Présenté par	29/06/2020 Date					
Austrisé par	89/6/2020 Date					

Autorisation RH-038-20

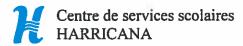


Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.7 B) Demande de congé sans traitement en formation professionnelle – Personnel de soutien						
ervice responsable : Ressources HUMAINES						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 29/06	/2020	Durée : AM			
1. Description		<u> </u>				
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :  Autoriser un congé sans traitement à monsieur Réjea	an Perron, technicie	n en formation pro	ofessionnelle.			
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer p	pour la prise de déc	ision) :				
2. Recommandations ou résolution	n proposée					
CONSIDÉRANT la demande logée;	·					
CONSIDÉRANT les clauses 5-10.01 et 5-10.07 de la co	onvention collective	du personnel de s	outien;			
CONSIDÉRANT la procédure et orientations en matiè	CONSIDÉRANT la procédure et orientations en matière de gestion des congés sans traitement;					
CONSIDÉRANT la disponibilité de la main-d'œuvre po	our effectuer ce ren	nplacement;				
Le directeur général autorise un congé sans traitement à hauteur de 20% à monsieur Réjean Perron, technicien en formation professionnelle au Centre de formation professionnelle Harricana pour l'année scolaire 2020-2021.						
2.1 Actions à prendre :						
□ Pour approbation	Pour suivi auprès des tables sectorielles		rielles			
☐ Pour information	☐ Pour recomman	dation				
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :					
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :						
Aucun						
3. Autres éléments pertinents						
.1 Impacts financiers :						

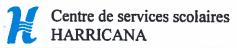


.2 Impacts ressources humaines :			
3.3 Documents joints			
Maxime Pellerin	29/06/2020		
Présenté par	Date		
Aytorisé par	29/4/2490 Dake		

Autorisation RH-039-20

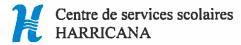


Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40			
Titre du dossier : 5.8 Demande de congé sans traitement pour études - personnel de soutien			
Service responsable : Ri	ESSOURCES HUMAINES		
100			<b></b>
Réunion : COMITÉ DE C	OORDINATION	Date: 29/06/2020	Durée : AM
1. Description		AT .	
	et intention de lecture : sans traitement pour études à ma	idame Mylène Veillette-Mercier, édu	ucatrice en service de
1.2 Principaux enjeux s	soulevés (éléments à considérer p	pour la prise de décision) :	
2. Recomman	dations ou résolutio	n proposée	
CONSIDÉRANT la de	emande logée;		
CONSIDÉRANT la Pi	CONSIDÉRANT la Procédure et orientations en matière de gestion des congés sans traitement;		
CONSIDÉRANT les clauses 5-10.01 et 5-10.08 de la convention collective du personnel de soutien;			
1	_	nt pour poursuivre ses études pour l' ervice de garde à l'école Sacré-Cœur	
2.1 Actions à prendre :			
□ Pour approbation		☐ Pour suivi auprès des tables sect	orielles
☐ Pour information		☐ Pour recommandation	
☐ Pour consultation su	r les éléments suivants :	☐ Autre action :	
2.2 Cheminement du d	ossier et suivis à prévoir :		
AUCUN			



3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints	
Maxime Pellerin  Présenté par	29/06/2020 Date
an	27/4/2000
Autorise par	Date

Autorisation RH-040-20



Autorisation de la direction géné	érale en vertu de l'article 29	9 de la Loi 40	
Titre du dossier : 5.9 LIBÉRATION SYNDICALE – MADAME ISABELLE DOYON			
Service responsable : Ressources HUMAINES			
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 29/06/2020	Durée: AM	
1. Description			
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :  Accorder un congé pour libération syndicale à mad	ame Isabelle Doyon pour l'année	scolaire 2020-2021.	
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :  Aucun			
2. Recommandations ou résolution	on proposée		
CONSIDÉRANT la demande de libération syndicale	logée;		
CONSIDÉRANT les clauses 3-6.03 et 3-6.04 de la co	nvention collective du personnel	enseignant;	
Le directeur général autorise un congé à 83,33% po l'école Saint-Félix – Saint-Dominique, et ce, pour l'a 9 jours.			
2.1 Actions à prendre :			
□ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables	sectorielles	
☐ Pour information	☐ Pour recommandation		
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :		
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :			
Aucun			

3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints	
Maxime Pellerin  Présenté par	29/06/2020 Date
per .	21/4/2030

Autorisation RH-041-20



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

5.10 Tarification Sport Étudiant 2020-2021

Service responsable:

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECTEUR DES JEUNES ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION Date : 2020-06-29 Durée : 5 MINUTES

### 1. Description

#### 1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Annuellement, le sport étudiant présente les coûts d'inscription en fonction des sorties et du nombre d'heures d'entraînements des athlètes. Les coûts de cette année ont été calculés comme si nous n'étions pas en situation de pandémie, car nous ne savons pas encore ce qui adviendra des ligues pour le mois de septembre. Cependant, il était important d'indexer les frais pour les services qui sont ajoutés, tel que le travail d'une journée supplémentaire par semaine pour la gestion et la coordination des activités, ainsi que des changements dans la grille sport-études. Il est à noter que cette proposition a été adoptée au comité consultatif du sport étudiant du CSS Harricana le 15 juin 2020.

#### 1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

- Les groupes de sport études et concentration ont une augmentation des heures d'entraînement étant donné le changement à la grille horaire (9 jours sur 9. Au lieu de 8 jours/9). Une hausse significative a donc été calculée pour ces groupes.
- La structure de coordination pour 2020-2021 à 4 jours par semaine permettra un meilleur suivi, accompagnement et encadrement. Afin d'équilibrer le budget avec cette hausse de dépenses, une augmentation des revenus par les coûts d'inscription a été calculée.
- Les coûts seront sujets à changements lorsque nous saurons ce qui advient des ligues régionales et provinciales, ainsi que des coûts des dispositions nécessaires de distanciation sociale. Par exemple, les autobus à 50% de capacité.

### 2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT la tarification actuelle des différents programmes sportifs du Service des sports ;

CONSIDÉRANT les coûts associés à ces programmes ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un financement adéquat ;

CONSIDÉRANT l'article 2.2.5 de la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers ;			
Le directeur général, Monsieur Yannick Roy approus sportifs, et ce, pour l'année scolaire 2020-2021 tel q	ve la modification de la tarification des différents programmes ue présenté.		
Voir la tarification en annexe.			
2.1 Actions à prendre :			
☑ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles		
☐ Pour information	☐ Pour recommandation		
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :		
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :			
La situation de la Covid-19 viendra confirmer ou m	odifier les sorties.		
3. Autres éléments pertinents			
3.1 Impacts financiers : Possible selon la situation de la	Covid-19.		
3.2 Impacts ressources humaines : Aucun			
3.3 Documents joints :			
Tarification des programmes 2020-2021.			
Marie-Hélène Grondin	29 juin 2020		
Présenté par	Date		
Directrice du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires	Di Ui		
jeunes et des services complementaires	27/8/2020		
pp	17/8/2020		
Actorisé par	Date		
SE	C-006-20		



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40			
Titre du dossier : 5.11 ADHÉSION À LOISIR ET SPORT ABITIBI	-TÉMISCAMINGUE 2020-2021 (LSA	т)	
Service responsable : Service de L'enseignement secteu	JR DES JEUNES ET DES SERVICES COMP	PLÉMENTAIRES	
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 2020-06-29	Durée : 5 MINUTES	
1. Description			
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :			
À la demande de LSAT, un avis de cotisation doit être rempli par le Centre de services scolaire Harricana afin de devenir membre pour l'année scolaire 2020-2021. Le Centre de services scolaire Harricana calcule la tarification en fonction de sa population scolaire au 30 septembre de l'année en cours. Montant à venir (175\$+taxes).			
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer p	oour la prise de décision) :		
Le Centre de services scolaire Harricana juge essentielle sa participation comme membre à LSAT par l'importance accordée à la pratique du sport dans ses établissements.			
2. Recommandations ou résolution	n proposée		
CONSIDÉRANT l'importance du sport étudiant au Ce	ntre de services scolaire Harrica	ana;	
Le directeur général, Monsieur Yannick Roy approuve le renouvellement de l'adhésion en tant qu'organisation membre auprès de l'organisme Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.			
Voir la formule d'inscription en annexe.			
Le Directeur général, Monsieur Yannick Roy autorise par ailleurs Madame Caroline Roy à titre de représentante lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu à l'automne prochain.			
2.1 Actions à prendre :			
□ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables	s sectorielles	
☐ Pour information	☐ Pour recommandation		
Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :		

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :	
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers : Aucun	
3.2 Impacts ressources humaines : Aucun	
3.3 Documents joints :	
Formule d'adhésion 2020-2021.	
Marie-Hélène Grondin	29 juin 2020
Présenté par	Date
Directrice du Service de l'enseignement secteur	
jeunes et des services complémentaires	, ,
Phon .	29/4/2020
Autorisé par	Date
SEC-007-2	0



#### Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

5.12 DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE 2020-2021 (ACCÉLÉRATION SCOLAIRE)

Service responsable:

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECTEUR DES JEUNES ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION Date : 2020-06-29 Durée : 5 MINUTES

#### 1. Description

#### 1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

À la demande du parent pour leur fille Cassiopée Ouellet, et après réception du rapport d'évaluation en neuropsychologie, le comité multi composé d'un orthophoniste, de deux psychologues et du coordonnateur des services éducatifs et complémentaires, recommandent l'accélération scolaire. Plus précisément, l'élève qui a terminé sa 4° année en 2019-2020 poursuivra en 6° année l'an prochain, soit en 2020-2021 à l'EAH.

#### 1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

Tel que stipulé dans le rapport d'évaluation neuropsychologique, il faut rappeler qu'un saut de classe (accélération scolaire) est une intervention et doit donc être envisagé, planifié, exécuté, suivi et révisé comme tel.

### 2. Recommandations ou résolution proposée

- Assurez une bonne communication/collaboration entre la famille et l'équipe-école;
- Sensibiliser au besoin l'enseignante concernant la double exceptionnalité qui associe la douance intellectuelle et le TDA/H;
- Tenir un plan de travail ou un plan d'intervention;
- Un soutien individuel en orthopédagogie pourrait être nécessaire afin de soutenir l'enseignant (surtout en début d'année): Permettre à l'élève d'apprendre et de reprendre la matière à son rythme accéléré ainsi que l'apprentissage de stratégies métacognitives visant le développement de l'autonomie. Il ne s'agit pas ici de reprendre des apprentissages ou des concepts afin de rattraper plus rapidement le reste du groupe;
- Garder en tête que l'élève pourrait avoir besoin de soutien en individuel d'une éducatrice spécialisée ou d'un professionnel en psychoéducation ou en psychologie.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation positive de la part des professionnels concernés;

Le directeur général, Monsieur Yannick Roy approuve la demande d'accélération scolaire à l'élève Cassiopée Ouellet en vertu de l'article 241,1 de la Loi sur l'instruction publique afin de lui permettre la poursuite de son parcours scolaire en 6° année en 2020-2021.

2.1 Actions à prendre :	
□ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles
☐ Pour information	☐ Pour recommandation
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :	
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers : Aucun	
3.2 Impacts ressources humaines : Aucun	
3.3 Documents joints :	
Lettre de recommandation du Comité multi.	
Marie-Hélène Grondin	29 juin 2020
Présenté par	Date
Directrice du Service de l'enseignement secteur jeunes et des services complémentaires	
January Companies Companie	21/4/200
when	01/6/000
Autoris par	Date
	SEC-008-20



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40		
Titre du dossier : 5.13 A) Octroi de contrat – Acquisition d'une camionnette		
Service responsable : RESSOURCES MATÉRIELLES		
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 29 มนห 2020	Durée : 10
1. Description	100011	Ш
<ul> <li>1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :</li> <li>Le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres concernant l'acquisition d'une camionnette ;</li> <li>Considérant que cet équipement est requis afin de remplacer un équipement désuet ;</li> <li>Le remplacement de cet équipement est prévu sur le budget MAO du centre de formation professionnelle Harricana ;</li> <li>L'ouverture des soumissions a été effectuée le 18 juin 2020 ;</li> <li>Deux soumissions ont été déposées : <ul> <li>Garage Tardif Itée</li> <li>44 812,52 \$ avant taxes ;</li> <li>Soma Auto</li> <li>46 274,50 \$ avant taxes ;</li> </ul> </li> <li>Les soumissions déposées sont conformes ;</li> </ul>		
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :		
2. Recommandations ou résolution	n proposée	
CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué concerna	nt l'acquisition d'une camionnette;	
CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes le 18 juin 2020 ;		
CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Garage Tardif Itée est la plus basse soumission conforme reçue ;		
IL EST RÉSOLU que le directeur général octroie le contrat à Garage Tardif Itée au montant de 44 812,52 \$ avant taxes.		
2.2 Actions à prendre :		***
□ Pour approbation     □	☐ Pour suivi auprès des tables secto	orielles
☐ Pour information	☐ Pour recommandation	
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :	
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :		
3. Autres éléments pertinents		



3.1 Impacts financiers :	
44 812,52 \$ avant taxes	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	
Francis Audet, directeur	
Service des ressources matérielles	
et administratives	29 juin 2020
Présenté par	Date
	//
Ven	27/6/2000
Autorisé par	Date

Autorisation: RM-027-20

Autorisation de la direction génér	rale en vertu de l'arti	cle 299 de la Loi 40
Titre du dossier : 5.13 B) OCTROI DE CONTRAT – LOCATIO	ON EN FORMATION PROFESSIONNELLE D'U	UNE NIVELEUSE
Service responsable : RESSOURCES MATÉRIELLES		
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 29 JUIN 2020	Durée : 10
1. Description	M-77-04 L	
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :		
<ul> <li>Le Service des ressources matérielles et adminid'une niveleuse;</li> <li>Considérant que cet équipement est requis dan La période de location prévue est de 3 mois;</li> <li>La location de cet équipement est prévue sur le L'ouverture de la soumission a été effectuée le Une seule soumission a été déposée :</li> </ul>	ns le cadre de la formation en voir e budget MAO du centre de forma	rie forestière ;
<ul> <li>Équipement St-Germain Inc.</li> <li>La seule soumission déposée est conforme ;</li> </ul>	59 100,00 \$ (avant t	:axes);
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considére	er pour la prise de décision) :	
2. Recommandations ou résoluti	on proposée	
CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué concernant	la location d'une niveleuse.	
CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le 18	juin 2020.	
CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Équi	pement St-Germain inc. est confo	rme.
IL EST RÉSOLU QUE le directeur général octroie le co 59 100,00 \$ (avant taxes).	ontrat à Équipement St-Germain in	nc. au montant de
2.2 Actions à prendre :		
□ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables	sectorielles
Pour information	☐ Pour recommandation	
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :	
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :		
3. Autres éléments pertinents		

3.1 Impacts financiers :	
59 100,00 \$ (avant taxes)	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	1
Francis Audet, directeur Service des ressources matérielles et administratives	29 juin 2020
Présenté par Autorise par	29/4/2000
Autorisation : RM	_028_20

Autorisation de la direction généra	ale en vertu de l'arti	cle 299 de la Loi 40
Titre du dossier : 5.13 C) OCTROI DE CONTRAT – LOCATION	EN FORMATION PROFESSIONNELLE D'U	JN CAMION ARTICULÉ
Service responsable : RESSOURCES MATÉRIELLES		SCHII BE
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 29 JUIN 2020	Durée: 10
1. Description		
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :		
<ul> <li>Le Service des ressources matérielles et administ d'un camion articulé;</li> <li>Considérant que cet équipement est requis dans</li> <li>La période de location prévue est de trois mois;</li> <li>La location de cet équipement est prévue sur le l</li> <li>L'ouverture de la soumission a été effectuée le 1</li> <li>Une seule soumission a été déposée; <ul> <li>Équipement St-Germain inc.</li> </ul> </li> <li>La seule soumission déposée est conforme;</li> </ul>	le cadre de la formation en voir oudget MAO du centre de forma	rie forestière ; ation professionnelle Harricana ;
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer  2. Recommandations ou résolution		
CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué concerna		ulé;
CONSIDÉRANT la soumission reçue et ouverte le	18 juin 2020;	
CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par É	quipement St-Germain inc. est	conforme;
IL EST RÉSOLU QUE le directeur général octrole l 41 100,00 \$ (avant taxes).	e contrat à Équipement St-Gern	nain inc. au montant de
2.2 Actions à prendre :		
☑ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables	s sectorielles
☐ Pour information	☐ Pour recommandation	
☐ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :	
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :		
3. Autres éléments pertinents		

3.1 Impacts financiers :	
41 100,00 \$ (avant taxes)	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	<del></del>
Francis Audet, directeur	
Service des ressources matérielles	
et administratives	29 juin 2020
Présenté par	Date
	//
( Jan	21/6/2030
Autorké par	hate

Autorisation RM-029-20